

Le 1er juillet 2023

AUGMENTATION DE SALAIRE

+

1,5%

*Sauf IA, IIA
et IIIA*



**Soit une augmentation annuelle
totale au 1er juillet 2023 *entre
3 et 3,5 % selon les niveaux**

*Avec l'augmentation du mois d'avril, comprise entre 1,5 et 2 %, selon les niveaux.



**Toutes les informations essentielles
sont dans votre poche avec
l'application FO Hypers**

